

# ORAN / GE PRESSEE

## POUVOIR D'ACHAT



4-5

Actualités au  
Grand Conseil

6-8

Pouvoir d'achat

9

Budget 2023

10-11

Pré-campagne

# Agenda

## novembre

---

3-4.11

Session du Grand  
Conseil

07.11

Codir

18.11

Magistrats

24-25.11

Session du Grand  
Conseil

## décembre

---

01.12

Assemblée des  
délégués

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet  
<https://ge.le-centre.ch/> pour trouver les informations détaillées.

---

l'équipe de l'OranGE Pressée

Rédacteur en chef  
Benoît Cerutti

Editeur Responsable  
Vincent Gillet  
Secrétaire général du Centre Genève

Graphisme  
Arthur Miffon  
arthurmiffon.ch/

---

### IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien  
Éditeur et rédacteur: Le Centre • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève  
T. 022 328 20 11 • info@lecentre-ge.ch • <https://ge.le-centre.ch> • [facebook.com/Lecentregeneve](https://facebook.com/Lecentregeneve)  
Molésou Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

# Edito



## Pouvoir d'achat

*De l'électricité aux primes d'assurance maladie en passant par le prix du gaz, les annonces d'augmentation de la rentrée nous rappellent que l'inflation est bien installée et ne va cesser de rogner notre pouvoir d'achat ces prochains mois.*

*C'est dans ce contexte que Le Centre a soumis récemment au Grand Conseil des propositions ciblées en direction de la classe moyenne : hausse de la déduction fiscale par enfant à charge et adaptation des montants des déductions à l'inflation (progression à froid). Ces propositions complètent celles de notre parti national qui a obtenu au parlement fédéral une augmentation de 3% des rentes AVS à compter du 1er janvier et de la part fédérale aux subsides d'assurance maladie.*

*Le pouvoir d'achat sera à n'en pas douter le thème majeur des prochaines élections cantonales. Notre parti sera au rendez-vous sur cette question. Il continuera à formuler des propositions ciblées à destination des familles et des aînés, qui sont les plus concernés.*

*Dans ce contexte de crise sans précédent depuis trente ans, les genevois-e-s peuvent compter sur nous pour répondre à leurs préoccupations.*

*Jacques Blondin, Président*

# Le Centre défend l'agriculture genevoise

Le 2 septembre dernier, le Grand Conseil adoptait à l'unanimité moins une abstention la motion 2860 intitulée « En 2022, hydratons notre agriculture ! » déposée par la députée du Centre Patricia Bidaux.

Considérant les conditions de sécheresse sévère dans lesquelles se trouvent nombre d'exploitations tous secteurs confondus et la nécessité de garantir l'accès à l'eau à un prix et des conditions soutenables pour la production agricole, le texte invite le Conseil d'État à prendre, de toute urgence et de manière rétroactive pour 2022, toutes les mesures nécessaires, auprès des SIG entre autres, afin d'assurer aux familles paysannes produisant les biens alimentaires de notre canton un accès à l'eau à un prix soutenable pour le secteur.

## Le contexte agricole

Aujourd'hui, alors que les moissons genevoises sont pratiquement terminées (sauf pour les tournesols, les betteraves sucrières, les maïs ou encore certains sojas), que la production de légumes bat encore son plein, que le bétail a dû soit descendre des alpages soit être nourri avec les fourrages prévus pour l'hiver ou encore être abattu, l'avenir de la production de biens alimentaires du canton est compromis en raison des surcoûts liés aux tarifs de l'eau à fins agricoles.

Depuis de nombreuses années, excepté 2021, la consommation d'eau augmente et ne peut être reportée sur le prix final au vu de la concurrence entre les produits suisses, sans parler des prix de l'autre côté de la frontière.

## Le réseau de distribution actuel

Aujourd'hui, le réseau de distribution mis à disposition par les SIG est le seul moyen d'arroser, de brumiser le bétail et de lui assurer de l'eau en quantité suffisante



pour veiller à son bien-être. Les fourrages pour l'hiver ne se sont pas développés, l'arrosage aux coûts actuels n'étant pas supportable, certains éleveurs ont déjà dû abattre une partie de leur bétail. Malgré cela, ces derniers devront tout de même acheter du fourrage au prix fort pour faire face à l'hiver.

*«L'avenir de la production de biens alimentaires du canton est compromis en raison des surcoûts liés aux tarifs de l'eau à fins agricoles.»*

La structure actuelle de distribution est basée sur une multiplication de compteurs dont le débit est calculé pour lui-même et non en fonction du centre d'exploitation. Ainsi, l'utilisateur est le compteur et non l'exploitation ! Ce qui signifie que lorsqu'une exploitation, donc une famille paysanne, a plusieurs compteurs à fins agricoles en fonction de la localisation de ses parcelles et des besoins, elle ne bénéficiera pas du rabais sur la globalité de l'eau utilisée sur son exploitation.

Par exemple, l'exploitation agricole pourrait avoir un besoin équivalent à moins de 500m<sup>3</sup>, mais, sur 5 compteurs de 100m<sup>3</sup>, elle payera sa consommation au prix de 1,84 franc/m<sup>3</sup>, alors que si elle était considérée comme un seul consommateur (ce qu'elle est somme toute), elle pourrait

bénéficier d'un tarif à 1,40 franc/m<sup>3</sup>. On passe ainsi à un total pour 500m<sup>3</sup> de 700 francs à 920 francs alors que l'utilisateur reste le même !

## Les défis de l'année 2022

L'année 2022 a demandé un apport d'eau supplémentaire dès le mois d'avril, la sécheresse s'étant installée dès ce moment-là. Les cultures maraîchères en pleine terre ont été arrosées de manière précoce afin de permettre leur survie mais sans assurance de rendement, la sécheresse et la chaleur ayant stoppé leur développement. La période d'arrosage est passée de 3 à 5 voire 6 mois.

La complexité du système et un prix de l'eau à usage agricole élevé ont engendré des surcoûts conséquents qui menacent la viabilité de certaines exploitations, et qui confirment, si cela était nécessaire, la disparité des conditions-cadres des exploitations agricoles entre cantons suisses et en particulier à Genève. Il est indispensable d'agir de toute urgence et de manière rétroactive pour 2022 afin de permettre non seulement à nos paysannes et paysans de Genève de survivre, mais aussi de maintenir la production de biens alimentaires de notre canton.

À conditions exceptionnelles, mesures exceptionnelles, raisons pour lesquelles le Grand Conseil a voté et plébiscité sur le siège cette proposition de motion du Centre (87 votants, 86 pour et 1 abstention).

*Patricia Bidaux, députée, auteure du texte  
Claudio Marques, assistant parlementaire*

# Le Centre prend parti pour une politique fiscale pragmatique et responsable

Le 1er septembre dernier, le Grand Conseil prenait connaissance de l'IN 185 et du rapport du Conseil d'État y lié.

L'IN 185 « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » propose, sous prétexte de vouloir rééquilibrer l'imposition des fortunes dans un sens plus équitable, plus juste et plus solidaire, l'instauration d'une contribution de solidarité de 4,5 à 5 ‰ (centimes additionnels compris) sur la part des grandes fortunes qui dépasse 3 millions, limitée dans le temps (10 ans) et l'adaptation du bouclier fiscal et le triplement des déductions sociales pour mettre les petits propriétaires et artisans à l'abri.

Alors que le Conseil d'État recommande déjà le principe d'un contre-projet et que la commission fiscale s'attèlera à l'étude du texte à l'attention du Grand Conseil, Le Centre, par la voix de son député Xavier Magnin, s'est fermement opposé au texte ainsi qu'à un éventuel contre-projet.

L'initiative IN 185 et son contre-projet feraient passer le taux maximal d'impôt sur la fortune nette de 1% à 1,5% pour les fortunes concernées (plus de 3 millions) ; ce taux doit être comparé avec celui de nos voisins immédiats, vaudois, à 0,79%. Un écart existe certes déjà mais nous passerions avec cette initiative à une situation qui est presque du simple au double.

Sachant que les personnes aisées peuvent facilement changer de lieu d'habitation ou de domicile fiscal, le calcul sera vite et bien fait de leur part.

Quelques chiffres : aujourd'hui, 9% des contribuables sur les 28,8% qui payent l'impôt sur la fortune (soit le tiers des contribuables) seraient soumis à cette contribution supplémentaire pour un



montant global de 250 millions de francs. Comme l'impôt sur la fortune rapporte selon les comptes 2021 de l'État 971 millions de francs, l'augmentation proposée représenterait une charge fiscale en hausse de près de 25%, ce qui est loin, vraiment loin, d'être négligeable.

Cette catégorie de contribuables supporte déjà la presque totalité de l'impôt. Dès lors, en cas de départ sous d'autres contrées, la structure même des recettes liées à l'impôt sur la fortune se trouverait grandement fragilisée.

Au vu des écarts engendrés, les quelques avantages genevois ne seront clairement plus suffisants pour une partie de ces contribuables qui partiront facilement. De plus, c'est un très mauvais message dans la situation économique actuelle : la guerre en Ukraine, la hausse des prix, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et la perspective d'une crise énergétique majeure.

Il est à noter que les recettes fiscales

progressent d'année en année, la dette se stabilise, malgré des obligations aux conséquences majeures, à l'image de la recapitalisation de la CPEG ou de l'aide financière accordée en période de crise.

En conclusion, ces propositions ne sont pas adéquates et démontrent un manque de compréhension et de connaissances de la situation à laquelle font face ceux qui créent l'emploi, dont bénéficient les citoyennes et les citoyens de Genève. Ce n'est pas une limite de temps dans le contre-projet qui changera quoi que ce soit à la situation.

Nous ne voulons pas entendre le silence assourdissant des excellents contribuables ayant quitté notre canton, ni écouter les rires satisfaits de nos voisins d'outre-Versois ravis de profiter d'une décision genevoise en leur faveur. Nous pourrions encore parler des fondations, du mécénat, des actes philanthropiques que l'on incitera à traverser la Versoix.

Le Centre votera non à cette IN 185 ainsi qu'à son contre-projet.

*Xavier Magnin, député, auteur de l'intervention au Grand Conseil*  
*Claudio Marques, assistant parlementaire*

# Le Centre s'engage en

En Suisse, en juillet 2022, l'indice des prix à la consommation (ci-après : IPC) s'est élevé à 104,5 points (base 100 en décembre 2020), soit une augmentation des prix de l'ordre de 3,4 % sur un an.

Selon l'Office fédéral de la statistique (ci-après : OFS), le renchérissement des prix touche principalement le secteur des transports (+12,4), porté par le prix des carburants, du logement et de l'énergie (+4,6) ainsi que l'équipement ménager et l'entretien courant (+5).

À Genève plus particulièrement, toujours selon l'OFS, la variation annuelle de l'IPC est de l'ordre de 3,2%.

Notre pays se situe donc dorénavant au-delà du niveau de stabilité des prix (0 à 2%) fixé par la Banque nationale suisse (BNS), ce qui n'était plus arrivé depuis le début des années 1990.

Face à cette situation, Le Centre souhaite faire du pouvoir d'achat une vraie priorité politique dans notre canton.

Pour cela, il agit sur deux leviers :

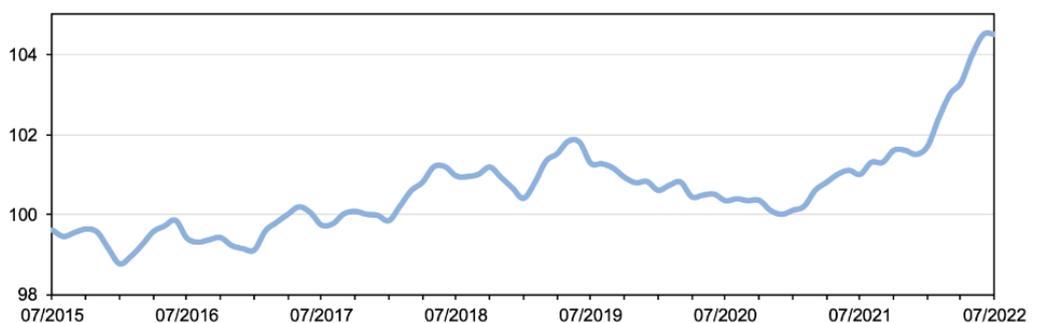
1. La fiscalité, avec deux projets de loi en faveur de la classe moyenne ;
2. Un meilleur accès aux prestations complémentaires familiales pour les familles à bas revenu, avec une proposition de motion en ce sens.

Avec ces trois textes, nous touchons ainsi l'ensemble de l'échelle de salaires.

## **PL modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques – Pour une imposition des personnes physiques qui tienne compte de l'inflation (PL 13094)**

En raison de la structure progressive de l'impôt sur le revenu des personnes

**G1 Indice des prix à la consommation (décembre 2020 = 100): évolution de l'indice**



physiques, la compensation du renchérissement du coût de la vie a pour effet que, pour un même revenu réel, une personne paie proportionnellement davantage d'impôts. Cette « progression à froid », comme on l'appelle, est plus ou moins bien compensée. À vrai dire, les effets du renchérissement ne touchent pas seulement le revenu à proprement parler, mais ils affectent en réalité aussi toutes les autres valeurs exprimées en francs.

En d'autres termes, on ne peut maintenir le pouvoir d'achat lié au revenu et à la fortune que si ces valeurs croissent dans la même mesure que le renchérissement. Par conséquent, du moment qu'on leur applique un barème fiscal progressif pendant plusieurs années sans le modifier, ces diverses valeurs subiront elles aussi les effets de la progression à froid.

La progressivité de ces barèmes de l'impôt sur le revenu étant en règle générale très marquée, c'est évidemment dans ce domaine que le phénomène de la progression à froid apparaît avec le plus d'acuité.

La Confédération et tous les cantons suisses possèdent dans leur loi fiscale une clause d'indexation, prévoyant une compensation intégrale ou partielle par le biais du relèvement des paliers du barème

ou par l'indexation des déductions, voire les deux à la fois.

Pour l'impôt fédéral direct (IFD), il existe depuis janvier 2011 une compensation automatique des effets de la progression à froid. Le Département fédéral des finances (DFF) adapte chaque année les barèmes et les déductions à l'index national des prix à la consommation. L'état de l'index au 30 juin précédant la période fiscale est déterminant. En cas de diminution des prix, il n'est pas procédé à une adaptation.

À Genève, l'adaptation au renchérissement des barèmes d'impôts sur le revenu et sur la fortune pour l'année fiscale 2021 est faite annuellement en fonction de l'indice genevois des prix à la consommation. En revanche, les montants légaux, à savoir plus précisément les déductions légales (si l'on excepte l'article 14, alinéa 3, lettre a de la loi sur l'imposition des personnes physiques – LIPP – qui concerne l'assiette minimale de l'impôt sur la dépense), ne sont adaptés que tous les quatre ans.

Cette adaptation quadriennale est unique en Suisse, les autres cantons préférant une indexation annuelle. Cette spécificité genevoise n'a pas de raison d'être et porte atteinte au principe de la capacité contributive, dès lors que la progression à froid n'est pas entièrement compensée au préjudice des personnes physiques.

# faveur du pouvoir d'achat

## PL modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques - Moins d'impôts pour les familles !

Le Centre propose à travers ce projet de loi d'offrir rapidement une bouffée d'air à toutes les familles genevoises, en leur proposant d'augmenter les déductions pour charge de famille de leur feuille d'impôt, dès la période fiscale 2022.

Comment ? En modifiant l'article 39 (déduction pour charges de famille) de la loi sur l'imposition des personnes physiques.

Cet article prévoit actuellement une déduction annuelle de 13'000 F pour chaque charge de famille et de 6'500 F pour chaque demi-charge de famille ; notre parti propose respectivement 17'000 F et 8'500 F.

Ces déductions fiscales supplémentaires permettront assurément de soulager quelque peu le corset qui serre la classe moyenne genevoise et le budget des familles.

## Motion - Pour un versement automatique des prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales sont un dispositif qui a pour but d'offrir un appui financier aux familles aux revenus modestes dont un seul des parents travaille.

Ce dispositif a clairement fait ses preuves mais il souffre du phénomène de non-recours par certaines familles pourtant éligibles. C'est la raison pour laquelle, nous demandons au Conseil d'État de mettre en place son automaticité sur le même modèle que celui des subsides d'assurance maladie.

Cette demande nous paraît réaliste car l'essentiel des informations que solli-



cite l'administration pour constituer un dossier de demande de prestations complémentaires familiales est déjà en réalité en possession de l'administration grâce au revenu déterminant unifié (RDU) établi à partir des déclarations fiscales des contribuables, et si des informations sont manquantes, l'administration fiscale peut très bien les demander directement aux personnes concernées comme pour les subsides.

Pourquoi une motion ? Cela permettra ainsi au Grand Conseil et au Conseil d'État de définir un projet plus structuré à partir des travaux de commission en collaboration avec l'administration cantonale.

Ainsi, ces trois propositions du Centre, respectivement déposées par les députés Sébastien Desfayes, Delphine Bachmann et Xavier Magnin, témoignent de la préoccupation de notre parti pour une grande partie de la population qui auparavant pouvait espérer s'en sortir.

Aujourd'hui, avec la paupérisation croissante et l'augmentation du coût de la vie, plus particulièrement dans ce contexte inflationniste, bon nombre de familles ont de plus en plus de difficultés à joindre les deux bouts malgré l'activité professionnelle du ou des parents. Ces familles de la classe moyenne se retrouvent de plus en plus en situation de précarité.

Ces trois mesures contribueront sans aucun doute à permettre aux familles concernées de bénéficier d'une aide financière directe et indirecte bienvenue tant sur le plan de l'impôt que des prestations complémentaires.

*«Ces déductions fiscales supplémentaires permettront assurément de soulager quelque peu le corset qui serre la classe moyenne genevoise et le budget des familles.»*

# Pouvoir d'achat : Le Centre en première ligne à Berne

Avec une inflation de plus de 3%, une augmentation moyenne des primes d'assurance maladie de l'ordre de 6.6% et des prix de l'électricité de presque 30%, notre pays connaît un renchérissement du coût de la vie jamais vu depuis presque trente ans. Certes, si grâce à la force du franc, il est moins exposé que ses voisins européens, il n'en demeure pas moins que pour une partie importante de la population, la situation devient de plus en plus intenable.

Ainsi, lors de la dernière session parlementaire des Chambres fédérales, Le Centre s'est battu pour obtenir des résultats concrets à destination des catégories les plus exposées au renchérissement des prix.

Dans le cadre d'un compromis négocié, nous avons proposé et obtenu une compensation intégrale des rentes AVS et de l'AI au niveau de l'inflation. Ainsi, dès le 1er janvier 2023, grâce au Centre, les retraités de notre pays qui ne peuvent compter parfois que sur l'AVS, verront leur pouvoir d'achat maintenu. Afin de pérenniser la mesure au-delà de l'année 2023, il est prévu que l'adaptation soit régulière en cas de renchérissement des prix supérieur à 2% par an.

En parallèle, nous continuons à faire du pouvoir d'achat des familles une priorité. Au Conseil national, nous avons soutenu une proposition visant à augmenter de 30% la part de la Confédération à la réduction individuelle des primes dans le but d'augmenter les subsides d'assurance maladie. Cette mesure conjoncturelle doit permettre aux ménages modestes de limiter les conséquences financières de l'augmentation des primes sur leur budget. Si la proposition va être encore affinée ces prochaines semaines au Conseil des États, elle a de bonne chance



*«Lors de la dernière session parlementaire des Chambres fédérales, Le Centre s'est battu pour obtenir des résultats concrets à destination des catégories les plus exposées au renchérissement des prix.»*

d'aboutir car la volonté politique d'aller de l'avant est forte.

À ces mesures conjoncturelles doivent s'ajouter des mesures plus structurelles.

À commencer par la fiscalité. Ainsi, pour les familles de la classe moyenne, il est maintenant impératif de relever la déduction des primes d'assurance maladie de l'impôt fédéral direct. Un projet du Conseil fédéral est en cours d'examen au parlement et il est temps qu'il aboutisse rapidement.

Enfin, nous ne parviendrons à limiter la croissance des primes que si nous agissons directement sur les coûts de la santé. Alors que de nombreuses études ont démontré qu'il est possible d'économiser six milliards de francs par an, soit 20% des coûts, sans perdre en qualité des prestations de soin, les autres partis du parlement continuent à s'y opposer. Ils ont ainsi rejeté notre initiative pour un « frein aux coûts de la santé » en juin dernier sans lui opposer de solutions réellement crédibles laissant ainsi filer les coûts de la santé.

Sur tous ces sujets, alors que le Conseil fédéral s'est souvent défaussé de ses responsabilités, Le Centre continuera à prendre les siennes. Dans les temps troublés que nous traversons, mon parti restera pleinement mobilisé ces prochains mois pour continuer à répondre de manière efficace et ciblée au défi du pouvoir d'achat des familles et de la classe moyenne. L'impératif de cohésion du pays nous y oblige.

*Vincent Maitre, Conseiller national et membre de la présidence du Centre*

# Budget 2023 ?

## Le scénario est toujours le même !

Le projet de budget 2023 annonce un déficit de 420 millions, dépassant ainsi de 117 millions la limite admissible fixée par le frein au déficit. Ce budget largement déficitaire témoigne une nouvelle fois de l'incapacité de l'État à se réformer pour contenir durablement l'augmentation des charges. Le Centre appelle depuis des années à repenser le rôle et le fonctionnement de l'État mais force est de constater que Genève se trouve toujours dans une situation de blocage. À l'évidence, ce Conseil d'État est incapable de tirer à la même corde, ni même de suivre, un tant soit peu, les recommandations et décisions du Grand Conseil.

Nous constatons que ce budget ne prévoit rien pour soutenir la population et les familles au regard de l'inflation et de la crise énergétique. À ce sujet, nous avons appris avec stupeur que le Canton se fournit sur le marché libre de l'électricité depuis 2010 et que ces charges ne sont pas prévues dans le budget.

Alors que notre canton compte déjà le plus grand nombre de fonctionnaires par habitant du pays, 488 ETP supplémentaires sont demandés, ce qui fait 700 postes sur deux ans (+77 millions). L'augmentation de la population et l'évolution des besoins peut justifier des engagements ciblés mais la création de postes ne doit pas être la seule réponse à tous les problèmes de la République. Le Centre attend donc que l'utilité de ces nouveaux postes, sous l'angle d'une amélioration des prestations à la population et de l'efficacité de l'État, soit démontrée. Nous sommes convaincus qu'une mise en commun des ressources et davantage de transversalité au sein de l'administration permettraient de répondre aux besoins sans avoir encore à accroître la taille de l'État.

Pour limiter le déficit, nous relevons que le Conseil d'État propose une demi-indexation des salaires à l'inflation (+74 millions). Nous serions prêts à discuter d'une compensation complète si des efforts



étaient consentis ailleurs, notamment concernant la création de postes. Nous regrettons que l'ensemble de la fonction publique soit pénalisé et perde du pouvoir d'achat en raison des problèmes de gestion du personnel au sein de l'administration.

Heureusement, au niveau des recettes, Genève peut toujours compter sur le dynamisme et la résilience de son économie. Les prévisions pour les années à venir sont bonnes, même si les incertitudes actuelles incitent à la prudence. Il nous paraît donc primordial de conserver une fiscalité équilibrée pour maintenir l'attractivité du canton. Dans ce contexte, les initiatives fiscales de la gauche sont irresponsables.

Le Centre salue à nouveau la politique d'investissement volontariste du Canton. Avec un plan décennal d'investissement de près de 11 milliards, dont 5,6 milliards pour la transition écologique et 1 milliard pour le numérique, Genève se donne les moyens de préparer l'avenir. En plus d'apporter des réponses à des enjeux clés pour notre canton, ces investissements permettront également de soutenir l'économie genevoise et l'emploi.

Indépendamment de la succession de crises que nous traversons, (le COVID et l'accueil des réfugiés ukrainiens représente 84 millions de charges supplémentaire au budget), l'état de nos finances publiques demeure préoccupant. Notre position par rapport au budget 2023 dépendra des compromis qui pourront être trouvés (ou pas) au Grand Conseil. Les discussions s'annoncent difficiles mais Le Centre prendra ses responsabilités et s'engagera afin que Genève ne se retrouve pas sans budget deux années de suite.

*Jacques Blondin,  
Président et commissaire aux finances  
Sébastien Desfayes,  
député et chef de groupe*

# Pré-campagne : Au centre l'humain

Il y a une année, le PDC Genève a fait le choix de changer de nom pour devenir Le Centre. Voté à la quasi-unanimité par l'Assemblée des délégués, le changement de nom du parti a fait l'objet de nombreuses discussions et d'une consultation de plusieurs mois à l'interne du parti. Néanmoins, en vue des élections cantonales et fédérales de l'année prochaine, la présidence et la commission électorale ont considéré qu'il était impératif de rendre attentifs les Genevoises et Genevois à ce changement de nom afin que Le Centre soit pleinement identifié par la population.

Nous avons donc conçu une pré-campagne visant à communiquer à large échelle le nouveau nom et la nouvelle identité visuelle du parti, tout en rappelant nos valeurs et notre ancrage historique. Pour ce faire, plusieurs moyens de communication ont été utilisés : une campagne d'affichage dans la rue, des vidéos dans les TPG et de la publicité sur les médias en ligne ainsi que sur les réseaux sociaux. Au niveau du concept visuel, nous avons souhaité une approche sobre basée sur notre nouvelle charte graphique, accompagnée d'un slogan historique du parti : au centre l'humain. Le message étant que le PDC est devenu Le Centre mais que nous nous inscrivons dans la continuité au niveau de nos valeurs et de notre engagement humaniste.

La pré-campagne s'est déroulée en deux phases : une première phase en juin et une seconde phase, d'une plus grande ampleur, en octobre. L'affiche du mois de juin fut volontairement minimaliste : une parenthèse orange sur fond bleu, sans le logo du parti. Il s'agissait d'attirer l'attention et la curiosité des passants, un QR code renvoyant ensuite au site internet du parti pour plus d'informations. Pour la seconde phase, le visuel utilisé fut celui d'une jeune fille posant de dos au centre de l'image et regardant le bassin genevois. Plusieurs grilles de lectures sont possibles pour interpréter cette image. L'une d'elle étant



une vision prospective pour Genève et sa région, pour faire face aux enjeux actuels ainsi que pour les générations futures.

Avec cette pré-campagne, le parti a pu être visible et communiquer sur ses fondamentaux, tout en lançant la nouvelle dynamique liée au changement de nom. Avant les prochaines élections, elle aura

permis à la population de mieux identifier notre famille politique au sein de l'échiquier politique genevois et à nos électrices et électeurs de s'approprier pleinement notre nouveau nom.

*Vincent Gillet, secrétaire général*

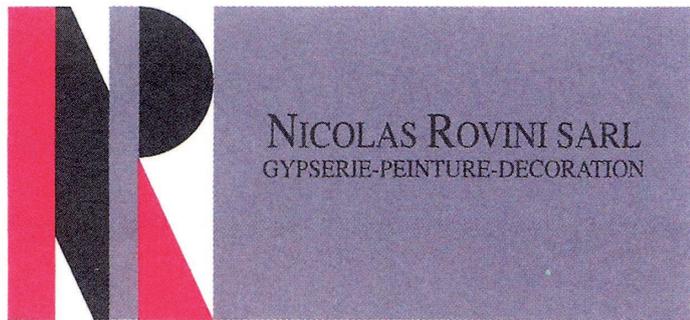
Le PDC  
est devenu  
Le Centre  
[ge.le-centre.ch](http://ge.le-centre.ch)

# Au centre l'humain

Liberté. Solidarité.  
Responsabilité.

**Le Centre**  
Genève





NICOLAS ROVINI SARL  
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève  
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54  
Mobile : 079 423 32,54 - rovinci@bluewin.ch



**Venez nous trouver,  
on va vous faire  
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex  
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12  
E-mail : imp.ripari@bluewin.ch



Gestion immobilière  
Fiduciaire

**Barthélémy Roch**

F.I. Fides Immo Sàrl  
6, chemin du Moulin-de-Vert  
1288 Aire-la-Ville  
Tél. 022 850 00 15  
Fax 022 850 00 15  
roch.barthelemy@bluewin.ch

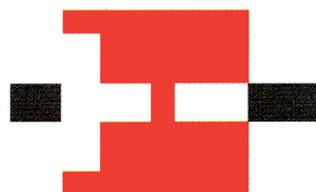
le déménagement en douceur



**BALESTRAFIC**

Certifié Charte Qualité  
**AGED**  
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



**LOCATELLI**  
MAX ET SERGE LOCATELLI  
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3  
1225 Chêne-Bourg  
Tél. 022 348 33 55

www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques  
courant fort et courant faible  
Dépannage - SWISSCOM Partner  
Domotique - Câblage informatique



Ch. de la Marbrerie 6  
CH - 1227 Carouge  
Tél: 022.343.89.50  
Fax: 022.343.14.41  
Mail: info@bosson.ch  
Web: www.bosson.ch

**La chaleur  
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,  
station service 24/24 et  
révision de citernes.



**Edouard BRUN & Cie S.A.**  
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

## Soutenez Le Centre

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.  
Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses  
idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais  
aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!